



Augmenter les salaires pas l'âge de la retraite

Mardi 11 avril 2023

Tous en grève et en manif jeudi 13 avril

Alors que le Conseil constitutionnel rendra sa décision sur la validité de la réforme des retraites le 14 avril, l'intersyndicale nationale appelle à une 12^{ème} journée de mobilisation et de grève jeudi 13 avril pour le retrait de cette réforme. Commencée le 19 janvier, une puissante mobilisation s'est installée dans le pays, ponctuée de grèves reconductibles dans plusieurs secteurs, d'actions et de manifestations locales pratiquement tous les jours brassant des millions de travailleurs, de jeunes scolarisés ou de retraités.

Le 13 avril, manifestons massivement

A Paris : départ à 14h place de l'Opéra Garnier

Départ en car à 13h à la gare routière du TCR (en face du 7B Ruche).

Aller-Retour Technocentre/Paris. Libre participation aux frais.

Le car est accessible à tous ceux qui sont contre la réforme des retraites : salariés

Renault, prestataires, syndiqués ou pas... Flashez ce QR code et réserver votre place →



Emmanuel Macron s'arc-boute sur sa réforme et porte seul la responsabilité d'une situation explosive. Le gouvernement choisit la répression plutôt que de prendre en compte une opinion majoritairement hostile à cette réforme. Au lieu de calmer le jeu, certains de ses ministres s'en prennent à ceux qui dénoncent les gardes-à-vue arbitraires, l'utilisation d'armes de guerre par la police et la gendarmerie responsables de nombreux blessés. Le « pays des Droits de l'Homme » en vient à menacer la Ligue de Droits de l'Homme de lui couper ses subventions !

Rassemblement jeudi 13 avril à 12h

dans le hall de la Ruche devant Paul

Prises de parole

Avec la participation de **Philippe Martinez** (ex-secrétaire national de la CGT)

Les syndicats SUD et CGT appellent à faire grève jeudi 13 avril. Cet appel couvre tout ou partie de la journée. Soyons nombreux !

Jeudi 13 avril, il faut que notre opposition à cette réforme se voit le plus possible :

Le référendum, c'est maintenant et dans la rue !

« Anticonstitutionnellement », Ce n'est pas si dur à prononcer !

Le Conseil constitutionnel a été saisi pour statuer sur la constitutionnalité de la loi réformant les retraites. Une décision très politique : une censure de la loi serait une victoire pour ses opposants et une défaite pour le gouvernement. Et vice-versa.

Les arguments constitutionnels ne manquent pourtant pas pour censurer le recul de l'âge de départ en retraite et l'accélération de la hausse de la durée de cotisation, tant le gouvernement et ses alliés ont usé et abusé de procédures pour passer en force :

- Utilisation d'un Projet de Loi de Financement Rectificatif de la Sécurité Sociale (PLFRSS) qui permet normalement d'ajuster le budget de l'année en cours,
- Utilisation de l'article 47.1 de la Constitution (limitation de la durée des débats parlementaires à 50 jours),
- Utilisation l'article 44.3 (voté bloqué) et 44.2 (pas d'examen en séance des amendements non soumis en commission), ou de l'article 38 du règlement intérieur du Sénat (limitation des temps de parole). Et cerise sur le gâteau :
- Utilisation de l'Article 49.3 (adoption de la loi sans vote) !

Un conseil très politique

Le Conseil constitutionnel peut juger si le contenu d'une loi et la procédure pour la faire adopter sont conformes à la Constitution. Il peut censurer tout ou partie d'une loi avant ou après son entrée en vigueur. Ses 9 membres sont désignés par les présidents de la République, de l'Assemblée nationale et du Sénat. En plus des anciens Premiers ministres Laurent **Fabius** et Alain **Juppé**, 2 des membres actuels du Conseil ont été nommés par Emmanuel **Macron**, 1 par Claude **Bartolone** (PS) et 1 par Richard **Ferrand** (En Marche) 3 par Gérard **Larcher** (LR). Les décisions sont prises à la majorité.



Le Conseil constitutionnel a dans le passé déjà censuré la loi « visant à lutter contre les contenus haineux sur internet » pour « atteinte disproportionnée à la liberté d'expression », ou encore de nombreux articles de la loi sur la sécurité globale pour « atteinte à la liberté d'informer ».

Mais il pourrait n'invalider que quelques aspects mineurs de la réforme des retraites. Certaines dispositions pourraient être considérées comme des « cavaliers législatifs » n'ayant pas leur place dans le projet de loi, à l'instar de l'Index senior ou des contrats de travail spécifiques aux plus de 60 ans.

Le Conseil constitutionnel prendrait alors le risque de rallumer la mèche de la colère comme cela a été le cas avec le 49.3. D'ores et déjà, des manifestations sont prévues le 14 avril.

Maintenons la pression

Pas plus que ne l'ont été les députés à l'Assemblée nationale, les membres du Conseil constitutionnel ne vivent dans une tour d'ivoire. Il prendront leur décision en fonction notamment de la situation sociale.

C'est pourquoi il faut maintenir la pression en étant le plus nombreux possible en grève et dans la rue le 13 avril... et les jours suivants si cette réforme n'était pas censurée. Une loi peut être juridiquement légale mais pas pour autant socialement acceptable, ni économiquement fondée.

Nous sommes tous concernés

→ Nous nous battons aujourd'hui pour conserver un système par répartition qui permette aux salariés de partir en retraite avant d'être usés par le travail et avec un bon niveau de pension, à la différence de nombreux pays que le gouvernement nous vante comme modèles.

→ Ce combat nous concerne tous, quel que soit notre âge. Une victoire contre la réforme Macron est un gage pour l'avenir des retraites des salariés plus jeunes ou qui ont commencé à cotiser plus tardivement. La solidarité est un atout et elle se gagne maintenant et tous ensemble.